

# Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

d'un parti ouvrier révolutionnaire en Martinique et en Guadeloupe. Pour l'émancipation des peuples de Martinique et de Guadeloupe. Pour la reconstruc -

tion de la IVéme Internationale.

**SAMEDI 29 JUIN 1984** 

N° 308

PRIX : ANTILLES 2 F 50

# Editorial \_

# Déclarations des élus de gauche à Paris : des pleurnicheries. . .

En début de semaine des représentants des partis de la gauche des DOM, en particulier Camille Darsières du PPM, Siméon Salpétrier de la FSM et Ernest Moutoussamy du PCG, réunis à Paris, ont tiré la sonnette d'alarme en adressant une déclaration commune au gouvernement français. Dans cette déclaration ils alertaient le gouvernement de la situation catastrophique autant du point de vue économique que social, en Martinique et en Guadeloupe.

D'après eux l'augmentation du chômage est de moins en moins supportable. Il atteindrait actuellement plus de 30 % de la population active, ce qui correspondrait en France à 7 millions de chômeurs. Ils relèvent aussi que les jeunes ne partent plus aussi massivement qu'il y a quelques années vers la France où la garantie de l'emploi n'est plus assurée et où la montée du racisme les rend très mal à l'aise. Les chômeurs sont en grande majorité des jeunes.

Toujours selon cette déclaration des représentants de la gauche officielle, de nombreux antillais résidant en France aspirent à retourner dans leur pays et reviennent déjà, sans garantie

d'emploi.

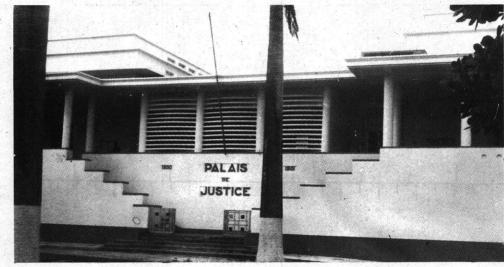
Face à cette situation, Darsières, Salpétrier, Moutoussamy et leurs amis demandent que le gouvernement prenne des mesures exceptionnelles et urgentes permettant de créer des emplois. Ils déclarent que la régionalisation a constitué une avancée réelle, mais ils demandent plus de pouvoir pour être en mesure d'impulser un développement plus rapide de l'économie de ces pays. Plus de pouvoir pour débarrasser la Guadeloupe et la Martinique des dernières séquelles du colonialisme.

En définitive, dans cette déclaration, ils lancent un véritable cri d'alarme, expliquant que la situation actuelle dans les DOM ressemble fortement à celle qui existait à la fin des années 50 et 60 en Martinique et en Guadeloupe. Expliquant aussi que, si dans les mois qui suivent des mesures sérieuses n'étaient pas mises en train, on pourrait assister à des explosions de colère comme celles qui avaient eu lieu

(Suite page 4)

#### POINTE-A-PITRE

# ATTENTAT MANQUE CONTRE LE JUGE TCHALIAN: DES DIFFICULTES A ETRE JUGE DANS UNE COLONIE!



Lundi soir vers 20 heures, au moment où il s'apprêtait à rejoindre sa voiture, le juge d'instruction Tchalian a été victime d'une tentative d'attentat. Selon la presse un tireur camouflé, usant d'une arme de calibre 9 mn a fait feu contre lui.

Le Juge Tchalian n'a pas été touché, et le tireur, au moment où nous écrivons, n'a été ni retrouvé, ni identifié. La tentative d'attentat n'a pas été revendiquée.

Bien évidemment tout le monde s'interroge, et l'on se demande qui a pu commettre une telle tentative d'attentat.

Le juge d'instruction Tchalian est ce jeune juge qui est arrivé en Guadeloupe il y a tout juste quelques mois, mais qui a fort fait parler de lui

mais qui a fort fait parler de lui.

Il a même été traité de «juge rouge», pour avoir fait arrêter et conduire en prison Messieurs Audebert, Viviès et Bichara, trois notables blancs capitalistes impliqués dans des affaires de détournement de fonds, fraude fiscale et autre déclaration frauduleuse d'incendie.

C'en était trop pour certains bienpensants et milieux de notables de la Guadeloupe. N'a-t-on pas lu à l'époque un article lourd de menaces à l'encortre du juge Tchalian dans le journa «Match» de Camille Jabbour ? Contre dernier promettait un séjour relative ment bref au juge d'instruction et bie d'autres malheurs dans sa carrière, pou avoir osé mettre en prison des personnalités comme Audebert, Viviès, et Bichara.

La prison, devait comprendre li juge Tchalian, n'est pas faite pour le riches blancs, mais seulement pou les noirs et plus précisément les noir pauvres. Voyez-vous, avait l'air de lu dire Jabbour, ici en Guadeloupe, nou ne sommes pas en France, mais bie dans une colonie. Et puis même e France, pays capitaliste, les juges n'e sent guère envoyer dans une maiso d'arrêt des patrons ou des notables Où diable donc a-t-on vu cela ?

Et ce même juge Tchalian, alor qu'il commettait une telle forfaitur décidait de ne point arrêter comm lui demandait le procureur, deu jeunes travailleurs noirs, Bigor e Derussy que les gendarmes du Gosie soupçonnaient d'être des terroriste

Il faut dire par ailleurs que c'es Tchalian qui a instruit l'affaire d tentative de vol de l'armurerie

(Suite page 3

### EDF/MARTINIQUE

# UN TRAVAILLEUR GRIEVEMENT BLESSE DANS UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Le samedi 22 Juin, un travailleur de l'EDF - Martinique, monteur électricien du district de Chateaubœuf a été grièvement blessé alors qu'il entamait une opération sur un poteau électrique situé près de l'hôpital du Lamentin.

Le travailleur, José Elisabeth, âgé de 32 ans était entré à EDF-Martinique il y a un an. Titulaire d'un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) qui aurait pu lui permettre d'occuper un emploi qualifié, il avait dû postuler pour cet emploi d'exécution, comme cela arrive à beaucoup d'antillais à cause du chômage tout simplement.

Comment l'accident est-il arrivé ?
Tout simplement parce que l'équipe d'astreinte dont il faisait partie et qui devait travailler sur le réseau ce samedi croyait que le courant avait été coupé alors qu'il ne l'était pas !

Aussi, dès qu'il toucha le fil, José Elisabeth reçut une puissante décharge électrique. Actuellement hospitalisé, il a été amputé d'un bras et des deux jambes, et on ne compte pas les lésions irréversibles qui apparaîtront plus tard, s'il arrive à être sauvé, ce qui n'est pas évident!

En théorie, les accidents de ce type peuvent difficilement arriver si les consignes de sécurité sont respectées. Mais le problème, c'est que trop souvent elles ne le sont pas.

Tout d'abord parce que la quantité de travail à effectuer est si grande que cela pousse tout un chacun à vouloir faire vite, afin que le travail soit fait. Et la direction peut bien dire qu'elle demande d'effectuer ces consignes de sécurité, elle sait bien que c'est de l'hypocrisie, vu que dans chaque tâche, ce qui est planifié en premier lieu et avant toutes choses, c'est le travail, pas la sécurité.

Il y a aussi, toute une ambiance

qui pousse de manière générale à tra vailler plus que de raison : les arguments imbéciles de tous les bourgeois ou petits-bourgeois qui traitent cette catégorie de travailleurs comme de privilégiés, parce qu'ils ne sont paréduits à des salaires de misère comme ceux de l'agriculture ou du commerce Face à toute cette propagande imbécile, il existe pour ces travailleurs le tentation de travailler beaucoup et vite et dans n'importe quelles conditions

C'est tout cela qui fait qu'un ou vrier se trouve dans une situation très critique et déjà handicapé à vie à l'hôpital.

Devant cela, l'émotion est grande parmi les travailleurs d'EDF, émotior partagée entre une profonde tristesse et la colère, car chacun se rend compte

que cela peut arriver à tous.

#### A LA SUITE DE L'EVASION DES MILITANTS POLITIQUES: PAROLES GESTES DE SYMPATHIE ET LA POPULATION DANS

Une grande partie de la population a ressenti l'évasion des militants indépendantistes de la prison de Basse-Terre comme un acte de justice que ces derniers se seront eux-mêmes rendu. Elle avait souvent désapprouvé condamnations extrêmement lourdes qui leur avaient été infligées par les tribunaux de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre alors même que la plupart des dossiers ne renfermaient que des présomptions et non des preuves. Outrée encore, la population l'avait été lorsque les tribunaux de Basse-Terre avaient alourdi en appel les peines de Reinette et Marbœuf déjà condamnés à plus de 15 ans de prison.

Il est maintenant un fait évident c'est que dans ce pays il y a bien deux justices : une justice pour blancs et une justice pour noirs. Les blancs voleur de la SODEG sont libérés, un dentiste blanc qui aurait violé ses patientes n'est même pas inquiété, alors que, dans le même temps. des jeunes, comme Bigord, Morentin sont poursuivis ou emprisonnés tout simplement parce qu'on aurait trouvé chez eux des tracts indépendantistes,

un vieux fusil, ou parce qu'ils auraient été dénoncés pour avoir eu l'intention et l'intention seulement, de voler des

Les exemples de cette justice de race et de classe foisonnent. Et point n'est besoin d'être indépendantiste ou militant d'extrême-gauche pour en être révolté.

Le peuple antillais, s'il n'est pas pour le moment partisan de l'indépendance politique du pays n'en ressent pas moins l'injustice qui se manifeste tous les jours, et n'en manifeste pas moins son aspiration à la dignité.

Salaires plus élevés pour les blancs, embauche de blancs dans des emplois que des noirs pourraient occuper, avantages, facilités et quartiers luxueux pour les blancs, licenciements, chômage, quartiers pauvres pour la majorité

Alors, il est sûr que tout ce qui peut atteindre ou ridiculiser ceux qui représentent ce lobby blanc : juges, CRS, Gendarmes, capitalistes, hauts fonctionnaires est perçu comme une

Capesterre-Belle-Eau

# LES OCCUPANTS DE ROUTHIER SONT TRES DÉTERMINÉS A GARDER LEURS TERRES.

Le mardi 11 juin deux des occupants des terres situées dans les hau-teurs de Routhiers ont été convoqués à la gendarmerie de Capesterre - B. E. Cela sur plainte de Sorel NARAYA-NIN, qui aurait été selon ses dires, menacé par ces deux travailleurs. Les causes profondes de cette affaire sont les suivantes.

Depuis plus d'un an, près de 80 personnes (voir CO du 19-5-84, no 254), en majorité des travailleurs, occupent dans les hauteurs de Routhiers, une trentaine d'hectares de terre, en friches. Ces terres avaient été données en concession, au cours de la seconde guerre mondiale, par les autorités au sieur VALEAU, l'ancien maire de Gourbeyre. L'héritier de ce dernier a d'ailleurs intenté un procès aux occupants. L'affaire est passée devant les tribunaux. Personne n'a pû fournir un titre de propriété, ni la famille Valeau, ni deux petits propriétaires dont S. NARAYANIN qui prétendaient avoir acheté ces terres à la famille Valeau. D'ailleurs, suite à ce procès, la DDA avait tracé un passage de 10 m de large sur près de 50 mètres de long pour permettre aux occupants d'accéder à leurs portions. Une amende avait été également payée par les occupants, dont certains il faut le souligner, sont sur des portions depuis plus de 15 ans. Les derniers venus ont déjà recolté sur ces terres

qu'ils avaient défrichées et plantées. Et puis, depuis le 4 juin, S. Narayanin a entrepris de défricher toute portion occupée, en saccageant d'ailleurs les cultures des autres. A signaler que pour ce travail, il utilise des travailleurs immigrés travaillant sans assurances sociales, et à bas prix. Or, la majorité des occupants étaient partisans de lui laisser un morceau. Mais, ce petit propriétaire, probablement appuyé et conseillé par la famille Valeau, prétend aujourd'hui que toutes les terres occupées lui appartiennent, qu'il les auraient achetées. Bien évi-

demment, les travailleurs qui cons-tituent la majorité des occupants n'entendent pas se laisser faire. Ils veulent eux aussi acheter une portion. Pas question donc de tout laisser à S. Narayanin. Et c'est à la suite d'une dispute très vive avec ce dernier que les gendarmes ont donc convoqué les deux occupants en question. Ils ont déclaré aux gendarmes qu'ils veulent voir le titre de propriété de celui qui prétend être propriétaire. S. Narayanin. Or ce dernier semble-t-il n'est pas en possession d'un tel papier.

Les 80 occupants sont déterminés à défendre leurs postions

à défendre leurs portions jusqu'au bout. Ils veulent acheter ce qu'ils ont défriché et planté. Selon leurs

dires, rien ne les arrêtera.

Combat Ouvrier les soutient dans leur lutte. Car ils ont eux aussi le droit de vivre. Il n'est pas possible de vivre avec les deux ou trois jours de travail par semaine qui sont donnes en ce tions. If faut autre chose, notamment ces portions de terre, pour y planter des jardins vivriers. Ce que veulent faire la plupart des occupants.

## Martinique —— **OCCUPATIONS** DE LOGEMENTS A **DILLON**: L'expulsion n'a pas eu lieu

Finalement la décision d'expulsion des occupants n'a pas été prise, le procès ayant été renvoyé à la demande de l'avocate de la défense, Maître Robinot, pour que celle-ci puisse préparer sa défense. Le procès aura finalement lieu le mardi 25 Juin.

C'est donc l'attente du côté des occupants des LTS à Dillon.

Pointe-à-Pitre —

# MEETING DE SOLIDARITE AVEC

# GEORGES FAISANS



Vendredi 21 juin dernier un meeting de soutien à G. Faisans était organisé à Pointe-à-Pitre, place des Martyrs de la Liberté, à l'appel du MPGI, des organisations composant le MUFLNG, du Groupe Révolution socialiste, et de Combat Ouvrier.

Commencé vers 19 h 45 ce meeting rassembla plusieurs centaines de personnes qui écoutèrent attentivement les interventions de chaque organisation. Ce fut d'abord la femme et la sœur de Faisans qui témoignèrent de la situation de ce dernier et de ses intentions. Puis un membre du Groupe des parents et amis intervint et mit plus particulièrement l'accent sur le fait que 4 des emprisonnés politiques condamnés à de lourdes peines avait réussi à quitter la prison de Basse-

Concernant les organisations, le premier à intervenir fut un représentant du KLPG au nom du MUFLING qui lui aussi appela les participants et tout le peuple à manifester leur solidarité non seulement avec G. Faisans mais avec l'ensemble de tous ceux qui aujourd'hui sont dans la clandestinité. Après lui un représentant du GRS insista tout particulièrement dans son intervention sur le caractère inique et en définitive colo-nial de la justice en Guadeloupe. Il

dénonça également la façon dont Jean-Marie Morentin avait été jeté en prison, parce que c'était tout simplement le bon vouloir des procureurs et de certains juges blancs.

Puis un représentant de notre tendance mit notamment l'accent sur la signification réelle du geste de Faisans et dénonça de façon virulente le racisme officiel qui explique que des blancs aient un comportement arrogant et méprisant à l'égard des noirs qui constituent la majorité de la population. Le meeting se termina avec l'in-tervention du MPGI qui appela à la résistance contre le colonialisme.

En définitive par leur présence les militants et sympathisants avaient manifesté leur solidarité.

# GREVE DE LA FAIM DE **DENISE FAISANS**

Denise Faisans, la femme de Georges Faisans, a commencé le 24 juin une grève de la faim.

D'après ses déclarations les raisons de sa décision sont celles-ci : en tant que française, Denise Faisans condamne la justice qui est rendue en Guadeloupe, et refuse qu'une telle justice soit rendue au nom de la population française et donc en son nom, car en France même, de nombreuses personnes condamnent cette justice.

C'est vrai aussi en Guadeloupe : il existe des Blancs qui vivent ici et n'approuvent pas le racisme officiel, ni la justice colonialiste. Ils pourraient comme Denise Faisans, prendre ouvertement position, et montrer, dans quel camp ils se trouvent. Elle a choisi la grève de la faim, en soutien à son mari qui a cessé de s'alimenter depuis 23 jours, mais ce n'est pas là le seul moyen d'affirmer sa position face aux nombreux cas d'injustice et de racisme officiel qui existent ici.

Denise Faisans vient de quitter la Guadeloupe, accompagnant ainsi son mari qui vient d'être transféré à la prison-hôpital de Fresnes.

# A PROPOS DE LA VAGUE DE PROCES COLONIAUX : un communiqué de l'AIJD

On n'en a pas beaucoup parlé, et ce silence venant des organismes officiels français se comprend : en effet, l'organisme qu'est l'Association Internationale des Juristes Démocrates (A.I.J.D.) vient de publier un communiqué dénonçant les violations flagrantes des droits de la défense dans les procès des indépendantistes guadelou-

C'est ce communiqué, publié dans le journal «Quotidien des Antilles» dont nous reproduisons certains ex-

. Ce procès, dont le caractère politique est indéniable, se caractérise par deux aspects contradictoires mais correspondant en réalité à la logique colonialiste :

1. Violation, par les services de police, de l'intégrité physique des inculpés et des dispositions légales concernant les délais de garde à vue pour obtenir des aveux de certains d'entre eux mettant en cause et accusant ceux qui auront la force de caractère et la résistance physique pour ne pas céder aux moyens de contrainte utilisés contre

2. Manœuvres en vue de conforter ces aveux en utilisant les procédés suivant :

a) audition des prévenus par le juge d'instruction habillé en civil, mêlé aux policiers, de sorte que les prévenus ignorent sa qualité de magistrat ;

b) audition dans les locaux de police

hors de la présence des avocats ;

c) silence opposé à toutes les démarches faites par ces derniers dans la période de garde à vue et même après la présentation des inculpés au Parquet et au juge d'instruction, violant ainsi les droits de la défense des

d) extorsion aux prévenus de lettres adressées à leurs familles dans lesquelles ils déclarent avoir été bien traités par les services de police :

e) indication dans le procès-verbal de première comparution qu'ils renoncent à l'assistance d'un avocat ainsi qu'à leur examen

Ces procédés ne sont possibles que par la collusion existant entre les magistrats instructeurs et les policiers. Ce fut le cas dans

.. néanmoins, la collusion des magistrats du siège avec le pouvoir exécutif réapparaît au moment du verdict qui est systématiquement rendu en défaveur des inculpés quels que soient les moyens de défense utilisés.

Dans ce procès, la défense a démontré amplement que les poursuites et les accusations formulées contre Luc Reinette et ses co-inculpés n'étaient pas prouvées.

Néanmoins, ils ont été lourdement condamnés...

. . . Une autre constatation s'impose. Les policiers qui ont procédé à l'enquête préliminaire sont des français venus de Paris. Les juges d'instruction qui se sont occupés de l'affaire sont des Français de la métropole ainsi que le Procureur de la République et la majorité des membres du Tribunal.

Par contre, les inculpés sont des

Guadelo upéens...

#### LETTRE DE LECTEUR

Fort-de-France, le 14 Juin 1985

Monsieur le Directeur,

Je sollicite l'hospitalité de vos colonnes in que vous mettiez vos lecteurs au courant sort des travailleuses et des travailleurs de Martinique lorsqu'ils sont en butte à des ploiteurs inhumains et sans scrupules come mon ancien patron, Monsieur Jean-Paul

Monsieur Jean-Paul MERY exploite près Monoprix un magasin de produits cosméques et capillaires en gros. C'est lui qui fources produits aux coiffeuses ainsi d'ailleurs l'à certaines grandes surfaces. C'est ce onsieur qui, soit dit en passant, a soulevé colère des coiffeuses de la Martinique, and il a mis les produits en vente dans s grands magasins, contrairement à l'usage ii est de les réserver aux professionnels de coiffure.

Monsieur MERY possède donc ce comerce de gros, ainsi que deux magasins en lle «Chez Fifine», dont la direction est surée par sa femme. Nous sommes en tout ne dizaine à assurer la fortune de Monsieur ERY.

J'ai été licenciée le 25 Avril à 10 heures matin sans aucun motif autre que celui-ci : Mademoiselle. . . m'énerve, faites-lui son mpte !» Me voilà donc renvoyée, exacteent comme un vieux meuble dont on se barrasse parce qu'il gêne ! Autrement cune cause, aucun motif, et même aucun autre prétexte que «l'énervement» de monsieur MERY n'a été avancé.

C'est pour cela que j'ai décidé de mettre la population au courant de ce monsieur qui considère les travailleurs de la Martinique comme moins que rien! Ce monsieur, qui bien entendu n'est pas martiniquais — c'est un «pied-noir», fait en effet ce que bon lui. semble, comme bon lui semble.

Il paye en effet comme il veut, à la date qu'il veut, aucune loi ne lui est applicable à cet effet. Il licencie sans motif, comme mon cas l'a montré, mais aussi comme il l'a déjà fait à d'autres employés avant moi. Les salaires sont bien entendu très bas, je touchais 3.400 francs nets pour mon travail de secrétaire avec en plus la compétence de comptable-mécanographe.

J'ai été remplacée dans les moments qui suivaient par une blanche dont je ne connais pas le salaire, mais je doute qu'il soit aussi

Mais si ça ne va pas pour nous, pour monsieur MERY et sa femme, ça va bien, merci : monsieur MERY roule en 505 STI climatisée toutes options, sa femme se contente d'une modeste GOLF Volkswagen. Pendant que monsieur MERY s'engraisse, les plus graves dangers courent sur une entreprise qui sert de vache à lait à ce petit capi-

Vous comprendrez qu'avec de tels renseignements, je ne souhaite pas que mon nom soit publié. Mais Monsieur MERY ne manquera pas de me reconnaître en lisant ces lignes. Et il ne pourra infirmer mes propos.

# Extraits du bulletin «chantiers en lutte» (Martinique)

.C. F.O.M.A. : LA SECURITÉ NNAIT PAS.

Les normes élémentaires de sécu-

é ne sont pas respectées dans l'enprise. A chaque pas, c'est un danger

Exemple, les fils en tout genre qui aînent dans l'atelier, et surtout les bles des postes de soudure. Quand sait que de plus ces câbles sont nudés, on se rend tout de suite mpte de l'irresponsabilité patronale ns l'affaire.

Nous avons eu une réunion avec le tron pour régler le problème, mais fait semblant de ne pas comprendre

tre revendication. Son attitude se justifierait-elle parce

ı'il se trouve à l'abri dans son bureau Balata ?

En tout cas, s'il continue à nous norer nous ne tarderons pas à lui rler autrement de ce problème, r nous entendons faire respecter noe droit et notre dignité de travailleurs.

ORD-FRANCE : ARRETEZ CES ADENCES INFERNALES.

Sur le chantier de la Sécurité Sociaon peut dire que l'exploitation bat n plein.

Le patron a déjà bénéficié de plueurs mois d'avance sur ce seul chanr, et ceci rien qu'en nous faisant bir des cadences accélérées.

C'est souvent que le chef est sur tre dos pour aller plus vite.

Mais à la fin c'est nous qui

sommes les perdants car plusieurs semaines de travail que nous aurons en moins, et c'est plus vite que nous irons

Il y va donc de notre intérêt de fai-

QUILLERY: NON A LA SOUS TRAI-

La direction avait décidé de son plein droit d'employer des entreprises en sous traitance sur certains chantiers tel que celui du Pont.

Cette initiative n'étant pas pour nous plaire, mais pour réduire notre période de travail, c'est à l'unanimité. que nous avons décidé de débrayer durant la matinée.

Il a suffit de cela, pour faire reculer la direction dans sa tentative.

Mais nous restons néanmoins vigilants pour que pareil cas ne se reproduise pas dans l'entreprise.

De toute façon, nous savons désormais à quel langage ces gens là sont sensibles.

QUILLERY: ON NE FAIT PAS AS-SEZ, ET C'EST BIEN COMME CELA.

PARISSE est un chef de travaux qui veut à tout prix se faire remarquer.

Sa spécialité, nous faire la leçon. Elle consiste à nous faire croire que nous ne faisons jamais assez.

Mais PARISSE, c'est bien l'exemple en soi;, car lui ne fait rien, mais exige tout de nous.

En somme, c'est l'homme qu'il faut regarder mais pas écouter.

# Attentat contre le juge TCHALIAN

Suite de la page 1)

e Raizet, inculpant six personnes, armi lesquelles J. M. Morantin, emloyé à Mammouth qui a été succesvement mis en liberté provisoire, carcéré, remis en liberté, puis inarcéré à nouveau. Tchalian a aussi struit l'affaire dite de l'attentat nanqué de la Marina et a inculpé . Reinette et le jeune Podin.

Tchalian apparait donc comme n bon représentant du système juiciaire et se veut efficace. Pas plus mpathique au milieu indépendanste pour autant, même s'il a pu araître moins acharné que Soubet ou Bec.

Peut être pensait-il qu'il lui était

possible, en contre-partie, de montrer son efficacité dans le milieu protégé des blancs et des riches.

Mais la justice, bien ou mal rendue est la justice d'une classe, celle qui dirige celle des riches et possédants. Elle fait respecter sévèrement les lois qui les servent par ceux qui s'opposent à leur domination, tandis qu'envers les siens, elle se fait arrangeante et pleine de mansuétude.

Le «petit juge» comme le qualifiait les médias, à vouloir trop bien faire, a pu se faire des ennemis parmi ceux dont il avait égratigné l'honneur et le

A ce jour, les hypothèses pour savoir à qui profite le crime sont controversées dans cette affaire. . .

Guadeloupe —

# JARRY: UN JEUNE TRAVAILLEUR MEURT, VICTIME DE LA RAPACITE DES PATRONS

Un jeune travailleur de 26 ans est mort vendredi 21 juin, à Jarry. Après plusieurs mois de chômage, il avait fini par trouver du travail depuis 2 jours. Il s'agissait de déménager les locaux de la SAA, un entrepôt de commerce qui a fermé il y a quelques mois. Mais alors qu'avec deux de ses camarades, ils démontaient une étagère métallique de quatre mètres de haut, une barre de fer est tombée et a heurté la nuque du jeune travailleur, qui est mort sur le coup.

Les travaux de débarras des locaux de la SAA auraient été commandés par le directeur de Prisunic Abymes, Paulin, à un petit «entrepreneur» de travaux, qui a lui même embauché, au noir, quelques jeunes chômeurs pour les

C'est par ce moyen que bien sou-Martinique -

vent, des chefs d'entreprises font exécuter des travaux à moindres frais, en s'en remettant à un tiers, et en fermant les yeux sur la manière dont le travail se fait, du moment qu'on ne lui demande pas trop cher. Et c'est aussi un moyen pour certains de gagner une petite somme facilement, en profitant de la situation difficile de jeunes chômeurs. Mais bien souvent aussi, ce genre de tractation se fait en dépit de la sécurité de ceux qui font le travail : aucune règle de sécurité n'est respectée (port d'un casque par exemple), souvent ils ne disposent pas du matériel nécessaire et doivent se «débrouiller» encore à leurs risques et périls, et ne sont pas suffisamment nombreux.

Une fois de plus, le goût du gain et de l'économie des patrons ont coûté

la vie à un travailleur.

#### Extraits du bulletin «La voix des métallos»

BASSIN DE RABOUB : UN EXEM-PLE DE RACISME OFFICIEL

Il est arrivé à plusieurs entreprises du Bassin de Radoub d'envoyer certains d'entre nous travailler sur des chantiers situés en Guadeloupe et en Guyane. Le prétexte invoqué est qu'il y a du travail là-bas et qu'il faut le faire.

Mais ces messieurs les directeurs, lorsqu'ils nous envoient travailler à l'extérieur laissent le logement à notre compte, ce qui nous occasionne des dépenses supplémentaires.

Or, nous savons que lorsqu'il s'agit de travailleurs blancs sortant de France venant travailler ici, leurs loyers sont payés d'avance.

C'est donc là un exemple de racis-

me officiel qu'il nous faut combattre. Exigeons que les entreprises prennent à charge notre logement et que l'on nous donne les mêmes avantages qu'aux travailleurs venant de France.

**METALLURGIE: NOS SALAIRES!** 

Depuis le début de l'année, nous avons eu en tout et pour tout 2 % d'augmentation au mois de Mars. Depuis, rien!

Pourtant les prix n'ont pas cessé d'augmenter, le dernier exemple venant avec la hausse de l'essence. Alors, les 2 %, c'est vraiment une misère!

Il est plus qu'urgent pour nous de réclamer l'augmentation de nos

#### Guadeloupe\* Extrait du bulletin «Employés de commerce»

PRISUNIC-ABYMES: LE PROGRAM-**ME DE PAULIN** 

Paulin a décidé de licencier 10 employés pour raison économique, ou bien il faudrait que nous acceptions des diminutions d'horaires équivalent au nombre d'heures de 10 employés soit 1700 H.

Pour couronner le tout, voilà que le patron fait du chantage. Si les délégués ne signent pas ces licenciements, il déposera son bilan.

Décidément tous les patrons entonnent la même chanson lorsqu'ils entendent faire des économies sur notre tête.

Guadeloupe T

# Extraits du bulletin «Plantations en lutte»

THIONVILLE: (Les Mineurs): NOUS SOMMES SUR NOS GARDES.

Depuis plusieurs mois, les bruits les plus divers circulent sur l'avenir de la plantation. Les actionnaires américains qui avaient pris la relève au lendemain de la mort du docteur Thionville sont sur le point de se retirer de l'affaire dit-on. La propriété est semble-t-il en vente. On parle avec insistance de la famille Dormoy, les propriétaires voisins, comme acheteur

Qu'en est-il réellement ? La direction de la plantation cherche-t-elle a nous jouer un tour comme on avait tenté de le faire il y a quelques années de cela. En effet à cette époque, il avait été question de vendre les terres et de nous licencier. Mais on avait de justesse trouvé une solution. Une société américaine avait accepté de prendre la relève de la famille Thionville. Mais c'était surtout parce que nous nous étions mobilisés à l'époque.

Comme nous avons déjà une certaine expérience dans ce domaine, nous disons d'ores et déjà à la direction que nous ne nous laisserons pas faire. Nous l'attendons de pied ferme.

Et puis, un dernier conseil : si la famille Thionville se sent incapable de faire marcher la plantation, elle n'a qu'à nous la laisser. Nous saurons bien

que faire des terres.

#### LE «RACISME» ANTI-FEMME EXIS-TE TOUJOURS.

Malgré toutes les lois votées et toutes les déclarations des ministres et autres délégués aux droits de la femme, les femmes sont encore victimes de nombreuses injustices sur les plantations. C'est ainsi par exemple, que sur bon nombre de plantations le nombre de journées de travail données aux hommes est toujours plus important que celui donné aux femmes. Le prétexte invoqué est que les femmes ne peuvent pas faire tous les travaux de la plantation. Mais nous savons bien que c'est seulement un prétexte. Car il y a certains travaux comme par exemple la pose des «cirées» qu'on donne à faire aux hommes alors qu'en général c'est une tâche faite surtout par les femmes.

En fait, les propriétaires veulent maintenir leur profit, malgré les difficultés de la crise. Et pour ce faire, ils diminuent le nombre de journées de travail, ce qui entraîne pour nous une baisse de nos salaires. Il n'est pas question pour nous de marcher dans cette affaire. Nous devons tous ensemble, hommes et femmes, nous battre pour demander que notre travail nous permette de vivre décemment. Car seuls les patrons profitent de notre division.

# LA SOCOGIAP

## BAT A NOUVEAU DE L'AILE

Après deux années de relance, la SOCOGIAP (Coopérative Agricole de la Guadeloupe), menace de fermer ses portes comme en 1983. Les responsables de cette coopérative ont déclaré sur les ondes, que la coopérative avait une dette de 6 millions de francs. Malgré les aides financières reçues en 1983 qui avaient permis une restructuration et une modernisation de la société, de nouveau, des difficultés financières se posent. Les agriculteurs qui sont les adhérents de cette coopérative ont déjà été avertis d'arrêter leurs livraisons à partir du mois prochain. Quant aux derniers paiements

#### **COMMUNIQUE DU CACG**

Dans le cadre de l'Année de l'Inde, Centre d'Action Culturelle de la Guadeloupe vous invite à découvrir les rarissimes dessins MITHILA, œuvres exclusives des Femmes Hindoues. - du 22 au 29 Juin au Centre des

Arts à POINTE-A-PITRE

du 1er au 6 juillet au Musée
 Edgar Clerc au MOULE.

- du 8 au 13 juillet au Fort Saint-Charles à BASSE-TERRE.

Une exposition à ne pas manquer!...

> Le Centre d'Action Culturelle de la Guadeloupe.

#### **ABONNEMENT** 6 mois 12 mois Guadeloupe 100 F 50 F 50 F Martinique 100 F

Je désire m'abonner au journal Combat Ouvrier pour une période 1 de . . . . . mois.

70 F

140 F

Nom:.....

France

ci-joint la somme de . . . . . . . . F règlement par chèque adressé à l Gérard Beaujour : B.P. 214 Pointeà-Pitre Cédex.

(qui accusent déjà un retard de 4 mois), aucune garantie ne leur a été donnée. Ainsi donc ils devront trouver euxmêmes les marchés pour écouler leurs produits. Ils ne sont pas les seules victimes de cette fermeture.

Il y a les 16 employés de la SOCO-GIAP qui sont menacés de licenciement. Il y aura peut-être aussi des travailleurs de l'IRFA (Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes) qui livre l'essentiel de sa production d'ananas notamment à la coopérative. Suivant les chiffres avancés par les responsables de la SOCOGIAP, 3.000 personnes, ouvriers, agriculteurs etc seraient touchés d'une manière ou d'une autre par la fermeture. Ces responsables incriminaient l'insuffisance de la production, ainsi que les retards de paiement des collectivités locales (cantines, colonies de vacances, hôpital etc). Si ces problèmes sont réels, il en existe d'autres.

Celui notamment du contrôle des agriculteurs sur le fonctionnement de la coopérative elle-même et de l'insuffisance des aides financières qui sont mises à leur disposition. De nombreux agriculteurs préfèrent vendre eux-mêmes leurs produits plutôt que de les livrer à la coopérative. Même les adhérents réservent une partie de leur production à des marchés qu'ils préfèrent choisir. Ils ont la possibilité dans ce cas de fixer eux-mêmes leur prix et de percevoir tout de suite leur argent. De plus ils n'ont pas de taxe à payer (15 %) à la coopérative.

L'adhérent par contre qui livre à la coopérative ne fixe pas son prix. C'est après la vente que la SOCOGIAP le paie suivant le marché et les prix qu'elle a fixés. Le manque de contrôle de l'agriculteur sur l'écoulement de son produit crée une certaine méfiance vis à vis de la coopérative. Celle-ci, très souvent signale des déchets de marchandises que l'agriculteur ne peut contrôler. Il faut attendre 3 à 4 mois avant que l'agriculteur ne soit payé. Tous ces problèmes ont découragé les adhérents dont le nombre est pas-

Pour une petite production maraichère il est relativement facile de vendre sur les marchés et de s'occuper soi-même de sa vente. Mais quand la production est importante cela nécessite des moyens de conservation (réfrigération) d'où l'intérêt d'une société coopérative. Seulement, dans un système où le marché est dominé par les gros importateurs capitalistes les petits agriculteurs ne peuvent pas s'en sortir

vraiment.

# COLOMBIE

#### REPRESSION CONTRE DES MILITANTS POLITIQUES

Le président conservateur de la Colombie, Bélisario Betancur, élu en 1982 à la tête de l'Etat, avait signé en 1984, une trève d'un an avec les groupes de guérilla et les promesses électorales de ce gouvernement, étaient : Trève, Dialogue, Paix.

Mais rien de tout cela n'a été respecté en Colombie : la répression continue, avec les tortures, les dispa-

ritions, les assassinats.

Dans la ville d'Itagüi, depuis le début du mois de mai, au moins 15 personnes ont été assassinées par les forces de répression gouvernementales. Il s'agit de militants politiques pour la plupart du groupe «A luchar» qui

luttaient aux côtés de la population. Dans cette ville, plusieurs grèves avaient été menées par l'ensemble de la population travailleuse, qui réclamait des augmentations de salaire, la création d'emploi et l'amélioration des services

Le 24 mai dernier, c'est le dirigeant du syndicat des mécaniciens, J. L. Roidan, qui a été tué, écrasé délibérément par un véhicule.

La répression s'abat donc surtout sur les militants politiques qui luttent aux côtés des travailleurs dans les régions où la combativité est particulièrement vive.

#### BATIMENT:

## ENCORE DES LICENCIEMENTS.

Après l'entreprise Quillery-St Maur, c'est au tour de la SATOM autre entreprise du bâtiment qui envisage de licencier une partie de son personnel. En effet il est question de jeter 47 travailleurs à la rue. Bien évidemment le prétexte invoqué est toujours le même : fin de chantier et ralentissement de l'activité dans le secteur.

Il faut savoir que la SATOM est une entreprise qui a succédé à l'ancienne Jardin-Billard et dont le siège est en France. C'est elle qui a construit le Centre des Arts de Pointe-à-Pitre, qui a réalisé les travaux d'aggrandissement de l'hôtel Caravelle pour le compte du Club Méditerrannée. C'est elle également qui a construit la centrale électrique Jarry Nord qu'elle continue d'ailleurs pour le compte de l'EDF, le nouveau siège du Crédit Agricole à Petit-Pérou. Elle termine en ce moment le chantier du Morne la Loge. Dans les années 81-82 l'entreprise employait plus de 200 salariés. Il n'en reste plus qu'une centaine approximativement. Et les 47 licenciements envisagés concernent ces derniers. Et il semble même que la direction de cette

entreprise envisage de quitter le Département Cela se comprend. Les coffre-forts sont peut être assez remplis après la réalisation de ces

Cette fois, contrairement à ce qui se passait auparavant, les travailleurs n'enten dent pas se laisser faire sans broncher. Certains estiment qu'il y en a assez de ces licenciements continuels. Et cela d'autant plus que depuis un certain temps s'est répandue la pratique qui consiste à donner une bonne partie des travaux en sous traitance à des tâcherons. Ce faisant, les directions de Quille ry St Maur, SATOM et autres n'ont plus de problèmes de charges sociales à payer, ni d'indemnités de licenciements.

Les travailleurs de Quillery St Maur sont également concernés par un problème de licenciements.

Ensemble avec leurs camarades de la SATOM, ils auront peut-être les moyens de se faire entendre avec force, de faire savoir leur colère et leur détermination. De refuser de faire les frais des difficultés causées par la crise que traverse toute l'économie.

#### SUITE DE L'EDITORIAL

en 1959 en Martinique et en 1967 en Guadeloupe.

Cette démarche des élus de la gauche officielle semble montrer une plus grande inquiétude des risques d'explosions de colère dont la situation sociale est porteuse, que de la vie quotidienne de plus en plus dure de milliers d'hommes et de femmes.

Mais la démarche de ces élus

n'est pas étonnante . Oh! ils connaissent bien les dossiers, ils connaissent les chiffres, comme tous ceux qui passent dans les bureaux des conseils généraux et autres assemblées. Mais leur démarche principale consiste à aller pleurnicher tous ensemble, peut-être pour que les larmes soient plus grosses, auprès du gouvernement français.

A leur retour dans leur pays, ils pourront faire des compterendus de mandats : «nous avons demandé, nous n'avons pas obtenu» ou «nous avons obtenu telle broutille. Vive nous !».

Quels piètres représentants des pauvres et des travailleurs que ces élus de la Gauche officielle!

Le gouvernement actuel, conme les précédents, n'est préoccupé que par une seule chose, restreindre les budgets économiques et sociaux dans tous les domaines, pour permettre de dégager plus de profits pour les riches et capitalistes. Il le montre dans tous ses choix, que ce soit dans les DOM ou en France.

Ce n'est donc pas le langage de la pleurnicherie, ni les supplications des quémandeurs qui changera rien à ses choix.

Ce n'est pas de ce langage non plus qu'ont besoin les travailleurs, les masses pauvres réellement touchées de plus en plus.

Le gouvernement est au service des riches et des patrons.

A l'heure actuelle, il ne lâchera rien si les travailleurs, les pauvres ne sont pas mobilisés et ne les menacent pas réellement. L'argent, il y en a tou-jours. Mais il n'est jamais pour les pauvres. Les riches, les patrons ne voient pas leur train de vie baisser, ils n'ont pas de difficultés pour donner à manger à leurs enfants.

La seule solution pour les

travailleurs est donc de se mobiliser, d'avoir confiance en eux mêmes pour s'organiser et se détourner de tous ceux qui veulent leur précher la modération, tous ceux qui leur disent déjà qu'ils n'ont qu'à s'accomoder de moins.

Et dans les faits, les élus, si ils représentaient réellement les intérêts des pauvres, auraient mieux à faire que d'aller pleurer dans le giron de Fabius ou Lemoine. Car ici, en Guadeloupe, en Martinique, il y a des travailleurs qui se battent, relèvent la

Ceux qui ont occupé les logements de Dillon, en Martinique. ceux du Meuble Utile à Pointe-à-Pitre qui refusent depuis 9 semaines le licenciement de 8 d'entre eux, ceux qui occupaient les terres à Belcito au Lamentin et qui en ont été chassés parce que l'occupation ne rentrait pas dans les plans de la SAFER.

Mais, dans ces cas, les élus détournent pudiquement la tête. Et ils courent dire en France:

«la situation sera explosive». Eh bien ! c'est dans la voie de la lutte déterminée que les pauvres gagneront, car ils apprendront en même temps à se battre, ils apprendront aussi à reconnaître leurs amis et leurs ennemis. Non! les pleurnicheries n'ont jamais attendri le cœur des riches et des patrons. Elles ne font que créer des illusions et freiner les luttes.

#### COMBAT OUVRIER

Responsable de publication G. BEAUJOUR Adresser toute correspondance EN GUADELOUPE COMBAT OUVRIER S/C Gérard BEAUJOUR B.P. 214 97156 POINTE-A-PITRE CEDEX **EN MARTINIQUE** B.P. 386 97204 FORT-DE-FRANCE EN FRANCE écrire à **COMBAT OUVRIER** M. DUFEAL B.P. 42 92114 CLICHY CEDEX **IMPRESSION** Imp. ERAVILLE & FILS S.A.R.L. Commission paritaire 51728